

Poncin, vers le commencement de l'année 1188, sortit de la maison de Coligny par suite du mariage avec Humbert II de Thoire, d'Alix ou Alaise, fille d'Humbert II de Coligny et d'Idc de Vienne. Quelques jours après (23 juillet), le sire de Thoire prenait en fief d'Henri, roi des Romains, tout ce qu'il possédait dans cette ville, déclarait ses propriétés allodiales, et les donnait, dans l'acte, au roi - qui les lui rendit à l'instant à titre de fief, se déclara son protecteur et menaça d'une forte amende celui qui troublerait ce seigneur dans la possession de cette terre (1). »

Au moment où Alix de Coligny recevait Poncin, Cerdon, Brion, Geovressiat, Senoche, le péage d'Ambronay et des portions de seigneurie à Varey, ses sœurs participaient aussi à l'héritage d'un seigneur qui allait anéantir la prépondérance de sa lamille pour n'avoir pas voulu respecter le principe conservateur de la loi salique (2). Mais ce démembrement devait avoir des suites plus funestes. En apportant à leurs maris les dépouilles de leur famille, les filles d'Humbert II de Coligny allaient faire naître des démêlés, des luttes qui appauvriront encore le pays, si épuisé déjà par l'anarchie féodale. Nous voyons, en effet, entre les sires de Thoire et ceux de la Tour-du-

(1) La Teyssonnière, tome n, page 151, et voir Guichenon *Preuves de l'Histoire de Bresse et de Bugey*, p. 248. Etienne, petit-fils d'Humbert II de Thoire, prit de Frédéric Barberousse confirmation de cet acte au mois d'octobre 1228-

(2) Ce fut ainsi qu'une famille du Dauphiné, puissante et destinée à devenir bientôt la dynastie souveraine de cette grande province, succéda aux sires de Coligny dans le Revermont et le Bugey, événement grave ! car les dauphins du Viennois, issus d'Albert de la Tour, furent aussi ardents à s'agrandir que les Coligny étaient peu tourmentés de cette ambition. » (Guillemot. *Monographie historique du Bugey.*)